

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2019

Convocation en date du 09/05/2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept du mois de mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 20 heures, sous la présidence de Philippe RUHLMANN – Maire d'ARCISSES.

Membres présents :

BELLANT Véronique	ENEULT Hervé	ROUAULT Bénédicte
BELLAY Philippe	GAUTHIER Nicole	RUHLMANN Philippe
BOTINEAU William	GOURCI Nathalie	SAISON Claude
BROSSOLETTE-BLANCO Anne- Marie	FRANCHET Dominique	SALEMBIER Vincent
CARLIER Thierry	HOMMAND Yves	SOLET Isabelle
CHERON Sylvie	JOLY Jimmy	TRIVERIO Valérie
COURPOTIN Stéphane	LEPROVOST Claude	VAUDRON Francis
DE KONINCK Francis	MORTIER Monique	VEDIE Edwige
DREUX Hervé	NEVEU Annick	
DROUIN Michel	PAUL Jean-Claude	
	PERREAU Annerose	

Membres ayant donné pouvoir :

LE NOC Béatrice pouvoir à Isabelle SOLET
PASQUIER Marc pouvoir à Dominique FRANCHET

Membres absents excusés :

DUCOEURJOLY Cyrille
BELLIER Damien
BOULANGER Béatrice
GOSNET Véronique
GOUDET Christelle
HERVET Alexis
SCATTARELLI Evelyne

Le quorum étant atteint, Philippe RUHLMANN déclare la séance ouverte.

Bénédicte ROUAULT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation des représentants (2 titulaires + 2 suppléants) à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
2. Remboursements avance de frais
3. Demande de subvention "Riders du Coin"
4. Rapport Commission Communication
5. Rapport Commission Urbanisme
6. Rapport CDC
7. Questions diverses

DESIGNATION DES REPRESENTANTS (2 TITULAIRES + 2 SUPPLEANTS) A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) (Délibération 2-17/05/2019)

Le Maire expose que pour faire face à la création des communes nouvelles d'Arcisses et Authon du Perche au 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes du Perche a décidé de revoir la composition de la CLECT et de fixer à 2 membres titulaires et 2 membres suppléants les représentants pour la Commune d'ARCISSSES.

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour désigner de nouveaux membres le Conseil Municipal doit délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Titulaires : Claude LEPROVOST et Francis DE KONINCK
- Suppléants : Philippe RUHLMANN et Hervé ENEAULT

REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS (Délibération 3-17/05/2019)

Philippe RUHLMANN signale que :

- Hélène PICHARD – Agent contractuel de la Commune d'Arcisses - a avancé la somme de 32,99 € pour l'achat de chaussures de sécurité ;
- Francis DE KONINCK – Adjoint de la Commune d'Arcisses - a avancé la somme de 93,58 € pour l'achat de cartes IGN pour la Mairie d'Arcisses ;

et qu'il y a donc lieu de procéder au remboursement des fonds avancés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le remboursement de 32.99 € à Hélène PICHARD et 93.58 € à Francis DE KONINCK tel qu'exposé ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION "RIDERS DU COIN" (délibération 4-17/05/2019)

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe RUHLMANN expose la demande de subvention présentée par les « Riders du Coin ». Il demande aux Conseillers Municipaux de sortir de la salle s'ils sont membres de cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'attribuer une subvention de 550 € à l'Association des « Riders du Coin ».

RAPPORT COMMISSION COMMUNICATION

Dominique FRANCHET rapporte que la Commission réunie le 13 mai dernier a principalement travaillé sur le prochain journal municipal ; les membres ont jusqu'à fin mai pour travailler sur les articles, pour passer ensuite à la mise en page et l'édition afin que le journal puisse sortir pour la mi-juin

Par ailleurs, Dominique FRANCHET signale que le site internet de la Commune est maintenant aux couleurs d'Arcisses.

RAPPORT COMMISSION URBANISME

Claude SAISON annonce une réunion de la Commission d'urbanisme le 4 juin prochain à 18 h 30.

L'ordre du jour sera le suivant : point sur les lotissements en cours et les réserves foncières de la commune d'Arcisses.

RAPPORT DE LA CDC

Dominique FRANCHET signale que les travaux de la maison de santé d'Authon vont commencer très prochainement.

D'autre part, Dominique FRANCHET annonce que le projet de ferme photovoltaïque se dénoue. Les négociations avec la Chambre d'Agriculture concernant la taxe de 15 000 € l'hectare, devraient aboutir positivement pour la CdC du Perche.

En ce qui concerne la « compétence eau » la CDC va jusqu'au bout de la démarche avec le cabinet d'études afin d'avoir une projection sur l'avenir avec un 1^{er} rapport sur le prix moyen vers le 17 juin prochain. Il restera les investissements à programmer.

QUESTIONS DIVERSES

- TRANSFERT DE PROPRIETES VERS LA COMMUNE NOUVELLE (Délibération 1-17/05/2019)

Le Maire informe le Conseil Municipal que bien que le transfert des propriétés communales des Communes de Brunelles, Coudreceau et Margon vers la Commune d'Arcisses soit prévu dans l'arrêté préfectoral de création de la Commune nouvelle d'ARCISSES, certains notaires considèrent que l'arrêté préfectoral n'emporte pas transfert de droit automatique de propriété, parcelle par parcelle, sans la publicité nécessaire au service de publicité foncière compétent. Certains services de publicité foncière rejettent d'ailleurs les actes notariés de vente des biens communaux des communes historiques au motif que le bien doit être préalablement transféré à la Commune nouvelle.

A défaut d'identification complète des biens dans l'arrêté préfectoral créant la Commune d'ARCISSES, la Commune nouvelle doit donc procéder « au transfert des biens, non pas dans un cadre global mais à l'occasion des mutations, le transfert pouvant s'établir en même temps que l'acte de vente.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer chaque acte de transfert à intervenir dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour signer les actes à intervenir dans ce cadre, quel que soit le notaire désigné pour la vente et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au paiement des honoraires sur le budget de la Commune.

- ORDURES MENAGERES

Philippe RUHLMANN relate que lors d'une réunion avec le SICTOM et l'ADEME, la mise en place de la redevance incitative a été évoquée. Le but est d'amener les administrés à trier les déchets et composter au maximum. Dans cette logique les poubelles pourraient être ramassées sur une base de 12 ramassages par an pour les ordures ménagères.

- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (Délibération 5-17/05/2019)

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en raison de l'absence de plusieurs agents au service administratif, il y a lieu, de créer un emploi

non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps complet pour la période du 27 mai 2019 au 30 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période du 27 mai 2019 au 30 novembre 2019,
 - fixe la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif,
 - dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- MODIFICATION EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (Délibération 6-17/05/2019)

Le Maire rappelle que par délibération 3-08/04/2019, le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint technique sur la base de 19 h/semaine dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour le service scolaire/périscolaire. Compte tenu de l'absence d'un agent dans ce service qui a engendré une réorganisation des tâches, il propose d'augmenter le temps de travail de ce poste à 25 h 20/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de passer le poste ci-dessus décrit de 19h/semaine à 25 h 20mn/semaine ;
 - dit que les conditions de recrutement et de rémunération fixées par délibération 3-08/04/2019 restent inchangées.
- DECISIONS MODIFICATIVES (Délibération 7-17/05/2019)

Le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications en ce qui concerne les inscriptions budgétaires 2019 pour faire face à l'absence de crédits ou à des opérations nouvelles : électrification du local association (Margon) et aménagements de lieux de stockage des conteneurs de déchets en campagne (Brunelles) :

- Budget primitif assainissement
 - D – Article 673 + 500 €
 - D – Article 6061 - 500 €
- Budget primitif Commune
 - D – opération 062 - Article 2313 + 800 €
 - D – opération 138 - Article 2158 + 1 100 €
 - D – opération 052 – article 2111 - 1 900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les modifications telles qu'exposées ci-dessus qui sont référencées sous DM 01/2019 budget assainissement et DM 01/2019 budget commune.

- BASEL

Sylvie CHERON signale une erreur d'affichage sur la pancarte signalant la fermeture provisoire du plan d'eau du BASEL : Syndicat de la vallée d'Huisne au lieu de BASEL.

Philippe RUHLMANN annonce l'achat de 2 paddles pour la mise à disposition du public (location) au plan d'eau.

La réouverture du plan d'eau devrait se faire 2 jours plus tôt que prévu.

- VOIRIE

Sylvie CHERON signale que le marquage du STOP au bout de la rue de la Cloche n'est plus visible.

Le devis pour les travaux de marquage a été accepté voilà déjà quelques temps, l'entreprise ne devrait pas tarder à intervenir.

- SENTIERS PEDESTRES

Thierry CARLIER demande comment va s'organiser la mise en place du fléchage des chemins de randonnée : « balades autour de Brunelles » 5 parcours différenciés par 5 couleurs de fléchage différentes.

Il est proposé de prendre contact avec l'association des « Sentiers du Perche » pour la mise en place du fléchage.

- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES SUR DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX
(Délibération 8-17/05/2019)

Philippe RUHLMANN rappelle que la commune d'Arcisses s'est inscrite dans un plan conséquent d'économies d'énergie sur ses bâtiments publics. Cela passe par le changement des menuiseries en bois ou aluminium, vieillissantes et énergivores par des menuiseries aluminium ou en PVC plus performantes.

Il propose de lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Les travaux pourraient être décomposés en 5 lots :

LOT 1	MARGON Espace socioculturel	Menuiseries ALUMINIUM
LOT 2	BRUNELLES Salle polyvalente	Menuiseries ALUMINIUM
LOT 3	COUDRECEAU Ecole Salle des fêtes	Menuiseries ALUMINIUM
LOT 4	COUDRECEAU Ecole Salle des fêtes	Menuiseries PVC
LOT 5	MARGON Ecole	Menuiseries PVC

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 19 juin 2019 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 17 mai 2019 :

1. TRANSFERT DE PROPRIETES VERS LA COMMUNE NOUVELLE (Délibération 1-17/05/2019)
2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS (2 TITULAIRES + 2 SUPPLEANTS) A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES) (Délibération 2-17/05/2019)
3. REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS (Délibération 3-17/05/2019)

4. DEMANDE DE SUBVENTION "RIDERS DU COIN" (délibération 4-17/05/2019)
5. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (Délibération 5-17/05/2019)
6. MODIFICATION EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (Délibération 6-17/05/2019)
7. DECISIONS MODIFICATIVES (Délibération 7-17/05/2019)
8. TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES SUR DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX (Délibération 8-17/05/2019)

BELLANT Véronique	
BELLAY Philippe	
BELLIER Damien	Absent
BOTINEAU William	
BOULANGER Béatrice	Absente
BROSSOLETTE-BLANCO Anne-Marie	
CARLIER Thierry	
CHERON Sylvie	
COURPOTIN Stéphane	
DE KONINCK Francis	
DREUX Hervé	
DROUIN Michel	
DUCOEURJOLY Cyrille	Absent
ENEALT Hervé	
FRANCHET Dominique	
GAUTHIER Nicole	
GOSNET Véronique	Absente
GOUDET Christelle	Absente
GOURCI Nathalie	
HERVET Alexis	Absent
HOMMAND Yves	
JOLY Jimmy	
LE NOC Béatrice	Pouvoir à Isabelle SOLET
LEPROVOST Claude	
MORTIER Monique	
NEVEU Annick	
PASQUIER Marc	Pouvoir à Dominique FRANCHET
PAUL Jean-Claude	
PERREAU Annerose	
ROUAULT Bénédicte	
RUHLMANN Philippe	
SAISON Claude	
SALEMBIER Vincent	
SCATTARELLI Evelyne	Absente
SOLET Isabelle	
TRIVERIO Valérie	
VAUDRON Francis	
VEDIE Edwige	

